



## DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 05/06/2026

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.
En exercice : 19	
Présents : 16	<b><u>Etaient présents :</u></b> Mme HEBRARD Magali, M. DEVISE Michaël, Mme VACHER Marion, M. SOUCHE Pascal, Mme BONNET Lucie, M. PACCOUD François, M. BETHUNE Christian, M. DEVISE Stéphane, Mme PRAS Aurélie, M. COLLOMBET Cyril, Mme COMBEDIMANCHE Lucie, Mme SAHMAN Virginie, Mme DE TORRES Carole, M. MATA-VERSET Michaël, Mme LIONNETON Leslie, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. VERCASSON Christophe, M. GUILLAUME Kévin,
Nombre de suffrages : 17	
<b><u>Date de convocation</u></b> 28/05/2026	
<b><u>Date d'affichage</u></b> 28/05/2026	<b><u>Procuration(s)</u></b> : Mme Jessica THEURET DESBOS a donné procuration a Mme Stéphanie GARNIER VALLA
<b>VOTE :</b> nombre bulletins : 17 bulletins blanc/nuls : 0 suffrage exprimés : 17	<b><u>Etai(ent) absent(s)</u></b> : M. Christophe VERCASSON  <b><u>Etai(ent) excusé(s)</u></b> : M. François PACCOUD, Mme DESBOS-THEURET  A été nommé(e) comme <b><u>secrétaire de séance</u></b> : M. Stéphane DEVISE

Numéro interne de l'acte : 2026-43

Objet : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE

Madame la Maire expose :

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté préfectoral 07-2026-05-22-00010 pris en date du 22 mai 2026. indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

### *a) Composition du bureau électoral*

Madame la Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Christian BETHUNE, M. Michaël DEVISE, Mme Leslie LIONNETON et M. Michaël MATA VERSET

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

*b) Élection des délégués*

Les listes déposées et enregistrées :

composition des listes :

La liste Marion VACHER est composée par Mme Marion VACHER, M. Cyril COLLOMBET, Mme Lucie COMBEDIMANCHE, M. Pascal SOUCHE, Mme Leslie LIONNETON, M. Michaël DEVISE, Mme Magali HEBRARD et M. Christian BETHUNE.

et La Liste Kévin GUILLAUME est composée de Kévin GUILLAUME, Stéphanie GARNIER VALLA

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 17
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 17

Ont obtenu :

- liste Marion VACHER : 14 voix
- liste Kévin GUILLAUME : 3 voix

Délégués (5 délégués à désigner)

Le quotient applicable est :  $17 \text{ suffrages exprimés} / 5 = 3,4$

1<sup>re</sup> répartition :

La liste Marion VACHER obtient :  $14 \text{ voix} / \text{quotient applicable} = 3,4$  soit 4 sièges

La liste Kévin GUILLAUME obtient :  $3 \text{ voix} / \text{quotient applicable} = 3,4$  soit 1 siège

Ainsi 5 sièges ont été attribués.

Délégués suppléants (3 délégués suppléants à désigner)

Le quotient applicable est  $17 \text{ suffrages exprimés} / 3$

1<sup>ère</sup> répartition :

La liste Marion VACHER obtient  $14 \text{ voix} / \text{quotient applicable} = 5,67$  soit 3 sièges

La liste Kévin GUILLAUME obtient  $14 \text{ voix} / \text{quotient applicable} = 5,67$  soit 0 sièges

Ainsi 3 sièges ont été attribués.

Le Conseil Municipal,  
Madame la maire entendue,  
Après élection  
proclame les résultats définitifs :

**Article 1** : sont désignés délégués du conseil municipal de CORNAS pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2027 :

- Marion VACHER
- Cyril COLLOMBET
- Lucie COMBEDIMANCHE
- Pascal SOUCHE
- Kévin GUILLAUME

**Article 2** : sont désignés délégués suppléants du conseil municipal de CORNAS pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2027 :

- Leslie LIONNETON
- Michaël DEVISE
- Magali HEBRARD

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance

*Stephane DEVISE*

La Maire,  
Mme HEBRARD Magali



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" ccessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

